

Catherine Fonck au CONGO

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER DES GOSSES

PARIS
MATCH

Ministre CDH de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en Communauté française, Catherine Fonck est rentrée d'un voyage inoubliable dans la capitale de la République démocratique du Congo (RDC). Le pays s'étant doté il y a peu d'une loi sur la protection de l'enfant qui concerne plus de la moitié de sa population, la ministre a signé un protocole d'entente avec son homologue congolaise. Celui-ci vise à faire appliquer sur le terrain des mesures concrètes qui découlent de cette nouvelle législation, à laquelle différents acteurs de la Communauté française ont été étroitement associés. Catherine Fonck en a profité pour s'immerger dans la réalité du terrain. Nos reporters l'ont accompagnée en exclusivité et sont allés à la rencontre des enfants des rues et des orphelins de Kinshasa. Ils en ramènent un reportage ahurissant, réalisé au ras du bitume des cités.

Fraternité dans l'adversité

« Bondeko » signifie « fraternité ». C'est la valeur affichée au fronton du centre catholique du même nom, implanté dans la commune kinoise de Limete. Orphelins, enfants de la rue ou des cités, ils sont ici hébergés, nourris, soignés et scolarisés. C'est le cas de la petite Katia Lenguisa (4 ans), élève en maternelle, qui souhaitait ce jour-là la bienvenue à Catherine Fonck.

LA MINISTRE PHOTOS RONALD DERSIN AU PAYS DE L'ENFANCE SACRIFIÉE

34 ICI, ABANDONNER UN ENFANT EST UN MOYEN DE FAIRE L'ÉCONOMIE D'UNE BOUCHE À NOURRIR

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À KINSHASA **FRÉDÉRIC LOORE**



QUARTIER DU 20 MAI.

A notre arrivée, les gamins se répandent autour de nous comme une rumeur. Elle ne cesse d'enfler à mesure que le bruit de notre présence insolite se propage dans le quartier du 20 Mai. Autour du stade de football subsistent

« LA NOUVELLE FEMME DE MON PÈRE NE VOULAIT PAS DE MOI. ALORS, J'AI DÛ PARTIR DE LA MAISON »

quelques bâtiments à l'abandon, squattés par une colonie d'enfants et d'adolescents en loques. Ici même, le 30 octobre 1974, dans l'arène ayant donné son nom à ce quartier de la commune de Kalamu, eut lieu le combat du siècle entre deux titans de la boxe : Muhammad Ali et George Foreman. Ce soir-là, l'empoignade homérique s'est déroulée au meilleur des quinze reprises devant 100 000 Zaïrois en transe, venus assister au « Rumble in the

Jungle ». Ce soir-là, le papillon a dansé comme jamais sous les néons de la nuit africaine, avant de terrasser le géant au 8^e round. Ce soir-là, la légende est née.

Trente-cinq ans plus tard, ce n'est pas la légende que nous venons interroger, mais les

« chégués », les enfants des rues éparpillés dans ce quartier comme dans tant d'autres des vingt-quatre communes de Kinshasa. Ils seraient environ 15 000 à courir les trottoirs infects de la capitale. Un chiffre qui vaut ce qu'il vaut, dans une ville où le nombre d'habitants recensés varie entre 5 et... 10 millions. « Ce que je peux vous dire, c'est que je vois de nouvelles têtes tous les jours », témoigne Jean-Paul Musungay, éducateur du CATSR (Centre d'appui au travail social de rue).

Le CATSR et ses cinq travailleurs sociaux se démènent (entre autres institutions et ONG)

Entre l'humain et l'inhumain

Il y a les prématurés de la clinique Bondeko dont la vie dépend de l'alimentation électrique des couveuses, les enfants des rues abandonnés à leur sort de vagabonds. Mais il y a aussi le dévouement formidable des médecins et des éducateurs de rue. A Kinshasa, on se trouve en permanence entre l'humain et l'inhumain.

pour venir tant bien que mal en aide à l'armée de mioches en déroute dans tout Kinshasa. Leur action est financée à hauteur de 100 000 euros par la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, au travers de Dynamo International (*), chargée du suivi sur place. Cette ONG belge est l'émanation de l'asbl Dynamo, un service d'aide aux jeunes en milieu ouvert, actif à Bruxelles depuis les années 1980.

Jean-Paul Musungay explore le quotidien désespérant des gosses des rues depuis deux ans. Ceux qu'il nous emmène rencontrer ont construit un abri de fortune au milieu des hautes herbes infestées de mouches et de parasites qui prolifèrent aux abords du stade du 20 Mai. Rien à voir avec la cabane de notre enfance : il s'agit d'un infâme terrier, fait de bric et de broc à l'aide de branchages et de matériaux hétéroclites. A notre approche, un éclat d'email illumine les visages noirs étonnés, enfouis dans la pénombre de l'abri. A l'intérieur règne une chaleur suffocante. Ils sont cinq ou six assis en tailleur sur des couvertures poisseuses, jetées à même le sol en terre. Le plus jeune a visiblement 7 ou 8 ans. L'aîné en a 17, mais il a le regard usé d'un vieillard. Il s'appelle Giscard. Il a atterri dans la rue il y a trois ans. « Mes parents se sont séparés et ma mère est partie vivre en Angola », raconte-t-il. « La nouvelle femme de mon père ne voulait pas de moi. Alors, j'ai dû partir de la maison. » Ses frères et sœurs n'ont pas eu à subir le même sort. « Je les rencontre parfois, mais ils ne me parlent plus. » Il vit au jour le jour en caressant l'espoir de devenir mécanicien : « Je cherche en ce moment à apprendre le métier dans un centre professionnel ou dans un garage privé. »

La plupart du temps, lorsqu'ils n'affrontent pas violemment d'autres bandes rivales pour le



contrôle d'un bout de bitume, Giscard et sa petite troupe de gavroches collectent des morceaux de braises qu'ils empaquettent et revendent ensuite comme allume-feu. Suivant l'importance des paquets, ils rapportent entre 200 et 1 000 francs congolais (20 cents à 1 euro). « On peut manger avec ça, mais là on n'a rien », explique un marmot, réprimant aussitôt un rire sonore. La nuit, ils peuvent trouver à s'abriter dans un centre ouvert tout proche, mais le plus souvent, ils rechignent à y aller en raison des contraintes horaires. « Le centre ne les laisse pas s'en aller avant 8 heures du matin. Or c'est vers 5 ou 6 heures qu'ils travaillent le mieux. Alors ils préfèrent rester ici », observe Jean-Claude.

L'itinéraire de Giscard est semblable à celui de tant d'autres



enfants des rues, guère gâtés par la vie. Certains sont orphelins, beaucoup d'autres ont été rejetés par la communauté familiale. Dans un pays où 80 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour, abandonner un rejeton est un moyen de faire l'économie d'une bouche à nourrir.

CENTRE BONDEKO. Parmi la multitude des petits naufragés de Kinshasa, une partie échoue heureusement au Centre Bondeko, situé dans la commune de Limete. Cette communauté constituée en asbl est une œuvre chrétienne catholique, forte de quelque 4 000 membres à travers tout le Congo. « Nous entendons vivre et partager la fraternité évangélique des premiers chrétiens », indique Godefroid Wanet, le directeur du Centre.

Bondeko recueille des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans, orphelins ou en rupture familiale. Les uns sont accueillis en permanence au centre d'hébergement Nazareth, les autres viennent des cités pour étudier en journée. Alphabétisation, rattrapage





scolaire, formations professionnelles accélérées (informatique, couture, coiffure, etc.): l'éventail des possibilités offertes aux pensionnaires de reprendre pied dans la vie est large. Angèle ne l'ignore pas. Orpheline de 17 ans, elle sait qu'elle a son avenir entre ses mains

« IL ARRIVE FRÉQUEMMENT QU'UN GOSSE SOIT ACCUSÉ DE SORCELLERIE ET MIS À LA RUE APRÈS AVOIR SUBI UN EXORCISME EFFRAYANT »

nues. « C'est à ma tante, sœur consacrée à Bondeko, que je dois d'être là », dit-elle, coquette dans son uniforme scolaire noir et blanc, héritage désuet de l'époque coloniale. « Je suis actuellement en deuxième année professionnelle d'esthétique et de coiffure. Après, je vais rejoindre la section hôtellerie, car je voudrais devenir hôtesse d'accueil plus tard. »

Logés, nourris, éduqués, les enfants de Bondeko sont également soignés à la clinique voisine de l'association. La malaria et les infections parasitaires font des ravages parmi les jeunes patients. Trente-cinq médecins luttent quotidiennement pied à pied pour les endiguer. Mais, trop souvent, ils sont les témoins impuissants de drames ordinaires. Ainsi, à la maternité, où l'on pratique une dizaine d'accouchements par jour, la vie des prématurés tient à la constance de l'alimentation électrique des couveuses en état de marche!

« En cas de rupture ou d'insuffisance, les nourrissons décèdent », constate le Dr Masoka Kapita, abîmé dans la contemplation fataliste des cocons, régulièrement transformés en cercueils par les caprices de la fée électricité. Au terme de sa visite du Centre, la ministre Catherine Fonck dira à ses responsables: « Vous essayez de répondre au défi de l'impossible. »

MARCHÉ KASAVUBU. Nous retrouvons Jean-Paul, l'éducateur du CATSR, dans Matonge, sur le marché Kasavubu, le second en importance de Kinshasa. En fait de marché, il s'agit davantage d'une cour des miracles. Des maraîchers indigents y tiennent de misérables étals branlants et clairsemés,

devant lesquels déambulent bruyamment des grappes de traîne-misère.

Les gosses du quartier du 20 Mai tentent d'y écouler leurs paquets de charbon de bois. On les voit également vendre de l'eau potable ou crouler sous le poids de lourdes charges, transportées pour le compte de vendeurs peu scrupuleux en échange de clopinettes. Blanchard (12 ans) est l'un d'eux. Il vit dans la rue depuis deux ans. A la suite de la séparation de ses parents, il a perdu la trace de sa mère. Son père s'est remarié avec une marâtre et lui est devenu le souffre-douleur de la famille. Il a fini par partir. « Je voudrais retrouver ma maman, mais je ne sais pas où la chercher »,

raconte le garçonnet barbouillé de suies. Il confie aussi: « J'ai peur. » Peur de la violence des autres enfants, de celle des adultes qui le volent, et aussi des rafles inopinées de la police.

« Renouer le contact avec la famille et négocier le retour du jeune chez lui lorsqu'il le désire fait partie de notre travail », explique Jean-Paul Musungay. Parmi tous ces bannis, on trouve de nombreux enfants dits sorciers. Un phénomène en croissance, endémique à la RDC et largement attisé par la situation socio-économique désastreuse. « Dans de nombreux foyers congolais, les parents sont contraints de faire manger tel enfant les jours pairs, tel autre les jours impairs », explique Edwin de Boevé, directeur de

Dynamo International. « Ajoutez à cela le fait que beaucoup de familles sont recomposées. Dès lors, les conjoints sont tentés de dénigrer leurs enfants respectifs, dans le but de se débarrasser de l'un d'eux pour limiter le poids de la charge éducative qui pèse sur toute la famille. Dans ce contexte, il arrive fréquemment qu'un enfant soit accusé de sorcellerie et ensuite mis à la rue, parfois après avoir subi un exorcisme effrayant. »

ORPHELINAT « LA GRÂCE DE DIEU ». Commune de Masina, à l'est de la capitale. Plus encore qu'ailleurs, la ville transpire la misère par tous ses pores. De l'autre côté de la grille rongée par la rouille domine un univers de désolation où les larmes se mêlent aux chants et aux rires des

L'enfer des gosses

Dans Matonge, sur le marché Kasavubu, à l'orphelinat « La Grâce de Dieu » de Masina, c'est partout l'enfer des gosses. Catherine Fonck s'est immergée dans cette réalité-là. Elle a compris que tous ces enfants luttent en permanence pour leur survie. Du berceau à l'adolescence, ils doivent s'accrocher à l'existence. Simple-ment manger à sa faim est déjà un défi.

bambins de l'orphelinat « La grâce de Dieu ». Repris dans le réseau du CATSR, l'endroit donne asile à 85 pupilles de 0 à 15 ans, filles et garçons mêlés. Tout ce petit monde s'entasse dans trois pièces au sol dénudé, aux murs pissieux et au toit de tôle brûlante. Pour dormir, lorsqu'une partie des nouveaux-nés et de leurs aînés ont fini de s'agglutiner sur les châlits de guingois, les autres s'alignent en rang d'oignons sur des matelas crevés étendus par terre.

Malgré tout, Sœur Victoire Kimpiam, la religieuse responsable de l'orphelinat depuis dix ans, parvient à force de courage et de détermination à procurer à ces enfants un peu de chaleur humaine et, les bons jours, du lait et du « foufou » à satiété. Elle les scolarise également, avec l'aide de quatre éducateurs formés par le CAFES (Centre africain de formation supérieure des éducateurs sociaux), une composante du CATSR en partie financée par l'agence de coopération de la Communauté française (APEFE). Pour le reste, elle compte sur les dons privés et la prière. « C'est bien simple, nous manquons de tout et le nombre d'enfants qu'on m'abandonne ne cesse d'augmenter », lâche-t-elle sur le ton de la supplique. Un verset biblique accroché au mur noirâtre dit ceci: « Dieu est le maître de ma vie. De qui aurais-je peur? » Il faut vivre de foi au pays de l'enfance sacrifiée. ■

(*) www.dynamoweb.be



Catherine Fonck

J'AI RESSENTI UN CHOC PROFOND

PAR FRÉDÉRIC LOORE

Paris Match Belgique. Quelles impressions, quelles images allez-vous garder du Congo ?

Catherine Fonck. Des images multiples, contrastées, voire contradictoires. A bien des égards, ce pays a atteint le degré zéro des droits de l'enfant. C'est surtout vrai dans l'Est, avec le drame des enfants soldats et des viols de fillettes, mais ça l'est également ici, à Kinshasa, où le sort des enfants des rues, livrés à eux-mêmes, exploités, raflés par la police, rejetés par leur communauté parce que prétendument sorciers, est à peine plus enviable. J'ai ressenti un choc profond en découvrant tout cela. En revanche, je retiens une autre image du Congo, plus souriante : celle proposée par tous ces éducateurs de rue du CATSR, qui, sans moyens et très souvent de façon bénévole, font preuve d'une générosité, d'une créativité et d'un courage admirables. Il y a aussi cette religieuse de l'orphelinat de Ma-

« Nous manquons de tout »

C'est le cri de détresse de Soeur Victoire Kimpiam, la religieuse responsable de l'orphelinat « La Grâce de Dieu » à Masina. La ministre de l'Aide à la jeunesse a réalisé au cours de son voyage que c'est tout un peuple d'enfants et d'adolescents qui se trouve orphelin et auquel il faut prêter assistance.

sina, dont l'extraordinaire dévouement prend aux tripes tant elle se bat avec l'énergie du désespoir. Au travers de leur action, ils permettent aux enfants de retrouver un adulte référent. C'est peu et beaucoup à la fois.

La situation des droits de l'enfant vous semble-t-elle plus critique en RDC qu'au Bénin, où vous vous êtes déjà rendue ?

Je ne veux pas établir de hiérarchie dans ce domaine. Ce qui me frappe ici, c'est l'extrême précarité des familles qui en viennent à abandonner leurs enfants. Au Bénin, j'ai eu le sentiment d'une plus grande solidarité familiale, mais peut être est-ce dû au fait que je me trouvais alors au sein d'une communauté rurale. A Kinshasa, en tout cas, le nombre d'enfants n'ayant personne vers qui se tourner pour les aider à grandir et à se construire est épouvantable. J'ajoute que lorsqu'on parle des droits de l'enfant, c'est précisément de cela qu'il

s'agit : lui conférer le droit d'être guidé et encadré par un adulte qui lui donne des repères et lui fixe des limites.

Vous et votre homologue congolaise venez de signer un protocole d'entente ayant trait à une série d'actions destinées à faire appliquer sur le terrain la récente loi sur la protection de l'enfant en RDC (voir notre encadré). La crainte n'est-elle pas justement de voir cette loi demeurer lettre morte ?

Cette loi a tout d'abord valeur de symbole. Or, sans avancées symboliques fortes, on ne peut pas changer les choses. Précisément, cette législation contribue à changer les mentalités en envisageant l'enfant congolais sous un jour nouveau. Un de mes interlocuteurs congolais m'a dit très justement que l'enfant n'était pas un adulte comme un autre. C'est tout à fait exact : c'est un être à part entière. D'autre part, ce cadre légal procure

un appui solide aux actions déjà menées sur le terrain en vue de protéger l'enfant sur tout le territoire de la RDC. Maintenant, c'est vrai que le chantier est énorme. Nous sommes face à une montagne, j'en conviens. On a le choix entre baisser les bras ou faire un pas après l'autre pour la gravir. Mais on peut y arriver. En Belgique, nous avons fait ce chemin-là et cela a pris du temps. Concernant les droits des femmes, par exemple : songez qu'il n'y a pas si longtemps qu'elles votent chez nous !

Durant la législature, vous vous êtes assez bien investie dans la coopération internationale en matière d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Parce que c'est un domaine qui ne connaît pas de frontière ?

En effet. Mais je m'empresse de dire que lorsque la Communauté Wallonie-Bruxelles s'investit comme elle le fait au Bénin ou au Congo, cela ne l'empêche nullement de mener à bien sa politique d'aide à la jeunesse chez nous. Lorsque nous échangeons avec des pays partenaires et que nous leur apportons notre expertise dans le domaine de la formation, cela ne grève pas le budget dévolu aux enfants et aux jeunes de la Commu-

Envisagez-vous de la rendre à nouveau possible ?

De graves dérives commerciales en sont la cause. C'est notamment pour nous prémunir contre celles-ci que nous avons réformé la politique d'adoption en Communauté française, sur base de la loi d'avril 2003. Cette réforme envisage désormais l'adoption comme un droit « de » l'enfant (à avoir des parents) et non comme un droit (des parents) « à » l'enfant. Pour ma part, je crois qu'il est préférable de maintenir les orphelins dans leur pays d'origine chaque fois que cela est possible. Mais, en même temps, je dois tenir compte du désir légitime des parents qui souhaitent adopter. Or le fossé est énorme entre le nombre d'enfants étrangers adoptables et celui des candidats adoptants : on enregistre annuellement environ 210 adoptions pour 800 demandes. Cela est dû au fait que certains pays d'origine comme la Chine ont durci leurs conditions, et que d'autres ont mis en œuvre des politiques sociales pour favoriser l'adoption locale. Si l'on veut répondre à la demande insatisfaite — tout en veillant à respecter l'intérêt des enfants —, il est nécessaire de nouer de nouvelles conven-

tions avec des pays partenaires. Nous nous tournons alors vers l'Afrique et, en l'occurrence, vers le Congo.

Des obstacles subsistent en RDC. Quels sont-ils ?

Pour éviter les dérives dont je vous parlais, nous devons avoir toutes les garanties que les enfants qui nous sont proposés à l'adoption sont bien des orphelins. Mais l'Etat civil congolais étant déficient, ces garanties ne nous sont pas complètement données à l'heure actuelle. Le gouvernement Kabila y travaille. Par ailleurs, mon homologue congolaise, Marie-Ange Lukiana, s'est engagée à fournir à mon administration une liste d'orphelins et d'ONG dont se porte garante l'autorité publique, avec lesquels nous pourrions travailler. Des jugements d'abandon sont également nécessaires dans le cadre des procédures d'adoption. Ce qui implique la formation de magistrats de la jeunesse. J'ai rencontré à ce propos le ministre de la Justice, M. Luzolo Bambi Lesa, qui s'est montré très ouvert.

Quid du suivi ?

Les ministères de la Famille, de

Le Congo et la Communauté française s'entendent sur les droits de l'enfant

La République démocratique du Congo (RDC) s'est dotée d'une loi portant sur la protection de l'enfant. Adoptée à l'été 2008 par le Parlement congolais, elle a été promulguée par le président Joseph Kabila le 10 janvier de cette année. Elle transpose dans le droit congolais les conventions internationales relatives aux droits de l'enfant, et concerne directement plus de la moitié de la population de la République. C'est dire son importance.

Depuis cinq ans, la Communauté française de Belgique, au travers de différents acteurs (Aide à la jeunesse, universités, etc.), s'est fortement impliquée dans l'élaboration de cette législation, qui constitue une avancée majeure dans le domaine de la protection des droits de l'enfant. Il reste maintenant à la faire appliquer sur l'ensemble du territoire, où les plus vulnérables subissent quantité d'abus et de mauvais traitements : enfants enrôlés de force dans les groupes armés, abandonnés à leur sort dans les rues des grandes villes ou victimes de violences sexuelles.

Dans cette perspective, un protocole d'entente a été signé le 6 mars dernier entre la ministre Catherine Fonck pour la Communauté française, et son homologue congolaise en charge de

l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse, Marie-Ange Lukiana. Il doit contribuer à populariser la loi du 10 janvier 2009 et favoriser son application. La signature du protocole a eu lieu au terme d'un séminaire international sur les droits de l'enfant en RDC, organisé par le CATSR (lire en pages précédentes) au Centre Bondeko, dans la commune kinoise de Limete. Les nombreux participants belges et congolais se sont penchés sur quelques-uns des axes principaux du protocole d'accord, à savoir la sensibilisation (grâce à des outils pédagogiques et via la presse) de la population congolaise à la question de la protection de l'enfant, au travers d'une campagne de vulgarisation de la loi du 10 janvier 2009 ; la coopération entre les institutions congolaises et de la Communauté française en charge des matières liées à la protection de l'enfant et à l'aide à la jeunesse ; la redynamisation du Conseil national de l'enfant et des conseils provinciaux, en partenariat avec Bernard Devos, délégué général aux droits de l'Enfant en Communauté française ; et la mise en place de filières de formation professionnelle orientées vers les métiers de la puériculture, en vue d'accroître les crèches publiques. (F.L.)

l'Enfant et de la Justice sont à présent nos points de contact. Je vais y envoyer prochainement une mission chargée d'établir une procédure avalisée par toutes les parties, au terme de laquelle des orphelins congolais traiteront avec un organisme agréé en Communauté française en vue d'effectuer quelques adoptions. Ensuite, nous ferons l'évaluation. C'est de cette manière que nous avons procédé au Nigeria, au Maroc et au Kazakhstan. ■

